

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de St-Herménégilde

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de St-Herménégilde, tenue à l'hôtel de ville 776, rue principale, le 2 février 2015, à 19h30, présidé par le Maire, Gérard Duteau, à laquelle assistaient les conseillers:

M. Réal Crête	M. Mario St-Pierre
M. Sébastien Desgagnés	M. Robin Cotnoir
Mme Sylvie Fauteux	Mme Jeanne Dubois

Et la secrétaire-trésorière Nathalie Isabelle.

2015-02-02-01: MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire demande l'ajout de « Lac à l'épaule » au point 19-Divers.

2015-02-02-02: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Jeanne Dubois et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière en incluant les modifications.

1. Prière
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de question
5. Adoption des minutes du 12 janvier 2015
6. Adoption des minutes du 27 janvier 2015
7. Lecture et approbation des comptes
 - Liste des comptes fournisseurs
 - Rémunérations, prélèvements et autres
8. Rapports : Maire et inspecteurs en bâtiment et en environnement et voirie
9. Résolution
 - Dossier plage
 - Règlement 246 modifiant le règlement no 127 prescrivant l'exécution de travaux de raccordement par la municipalité
 - Règlement numéro 247 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 240 afin de modifier la tarification de certains permis et certificats
 - Dons 2015 Liste
 - Fauchage des abords routiers
 - Avis de motion Règlement 248 sur les conditions d'émission des permis de construction
 - Projet de Règlement 248 sur les conditions d'émission des permis de construction
 - Avis de motion Règlement 249 ayant pour objet l'identification de la « République de l'Indian Stream » à titre d'événement historique Règlement
 - Exposition Vallée de la Coaticook – invitation Vins et fromage
 - Forêt Hereford inc. – demande CPTAQ
 - Poste secrétaire-trésorière adjointe
 - Nomination des signataires des chèques de la municipalité
 - Demande de prix pour la location de machineries avec opérateur et l'achat de matériel pour divers travaux pour l'année 2015
 - Engagement aide inspecteur
 - PG – Offre de nouveaux modules
 - Taxes de Vidange au 1876 Route 141
10. Usine d'épuration
 - Suivi par Michel Poulin
11. Aqueduc
12. États financiers mensuels
13. Dépôt du rapport de correspondance
14. Régie incendie
15. Régie des déchets solides

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M
S

no de résolution
ou annotation

16. Loisirs
17. Famille et culture
 - Rappel Événement photo et théâtre pour clôturer le 150^e de Coaticook dimanche 8 février 2015 au Pavillon des arts et de la culture de Coaticook – Réservation avant le 4 février 2015
18. Journal
19. Divers
 - Date de la prochaine réunion de travail (24 février 2015)
 - Lac à l'épaule
 - CAB – Invitation soirée régionale de reconnaissance de la semaine nationale de l'action bénévole 2015 et demande de commandite
 - Formation sur l'évaluation : à la MRC le 9 février 2015 à 18h45.
 - FQM – Formation « La communication avec les médias et avec les citoyens » 21 fév. 2015 à Martinville (265\$ + taxes)
 - Pétition pour la sauvegarde du programme AccèsLogis
 - Fondation La Frontalière – Souper bénéfice – Fondue à volonté - 11 avril 2015
 - Sentier pédestre
 - Projet Pacte rural 17 avril 2015
20. Période de question
21. Varia
22. Levée

Adopté.

2015-02-02-03: PÉRIODE DE QUESTIONS

Certains citoyens demandent pourquoi la taxe de service pour les égouts est plus élevée que la taxe du remboursement d'emprunt. Ils disent que la taxe de service pour les égouts à la municipalité de St-Claude serait moins élevée. Ils aimeraient avoir les dépenses reliées à cette taxe. Le conseil explique que les dépenses sont réelles et que la municipalité travaille actuellement à régler un problème d'analyse (selon les exigences du ministère). Cette recherche entraîne des coûts assez élevés. Il est proposé d'aller visiter la municipalité de St-Claude prochainement. Un citoyen volontaire sera invité à participer à cette visite. Un envoi sera fait prochainement afin d'informer les citoyens sur les dépenses reliées à cette taxe et de faire un rappel sur les choses qu'il est interdit de disposer dans l'égout public.

2015-02-02-04: ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 12 JANVIER 2015

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité que les minutes du 12 janvier 2015 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

2015-02-02-05: ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 27 JANVIER 2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Desgagnés et résolu à l'unanimité que les minutes du 27 janvier 2015 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

2015-02-02-06: LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et Résolu à l'unanimité que les comptes à payer présentés par la secrétaire-trésorière dont un certificat de disponibilité a été émis pour les dépenses encourues soient payés. Chèques 4504 à 4549 inclusivement.

Les membres du conseil reçoivent le rapport des comptes à payer (31 134.51\$), et le rapport de salaires versés (janvier 2015) en date du 2 février 2015.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M
S
no de résolution
ou annotation

Adopté.

2015-02-02-07: RAPPORT DU MAIRE ET INSPECTEURS

Monsieur le conseiller Robin Cotnoir résume sa rencontre à la MRC.

2015-02-02-08: DOSSIER PLAGE

Le dossier d'échange de terrain est en cours.

2015-02-02-09: ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO 246 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 127 PRESCRIVANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RACCORDEMENT PAR LA MUNICIPALITÉ AFIN DE MODIFIER LE COÛT FACTURÉ POUR LES TRAVAUX

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Herménégilde adopte le règlement no 246 :

RÈGLEMENT NUMÉRO 246 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 127 PRESCRIVANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RACCORDEMENT PAR LA MUNICIPALITÉ AFIN DE MODIFIER LE COÛT FACTURÉ POUR LES TRAVAUX

Considérant que le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde juge à propos de modifier son règlement numéro 127 prescrivant l'exécution de travaux de raccordement par la municipalité afin de modifier le coût facturé pour les travaux;

Considérant qu'il y a lieu d'ajuster le coût compte tenu de l'inflation et du coût réel pour l'exécution de ces travaux ;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 12 janvier 2015 ;

En conséquence,

Le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde adopte le présent règlement et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le présent règlement porte le numéro 246 et s'intitule « *Règlement numéro 246 modifiant le règlement numéro 127 prescrivant l'exécution de travaux de raccordement par la municipalité afin de modifier le coût facturé pour les travaux* ».

ARTICLE 3

L'article 2 du règlement 127 sera remplacé comme suit :

La municipalité de Saint-Herménégilde est la seule habilitée à exécuter par la municipalité ou sous sa surveillance, tous les travaux de raccordement de conduites privées aux conduites publiques d'un système d'égout à basse pression ainsi que la construction des conduites privées, incluant un système de pompage individuel et l'entrée d'égout suivant les modalités ci-après décrites :

- a) Pour les travaux d'égout domestique, incluant le système de pompage individuel, le propriétaire devra payer:

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M _____
S
no de résolution
ou annotation

2110 \$, si la demande a été faite avant la pose des maîtres-tuyaux

10 000 \$, si la demande a été faite après la pose des maîtres-tuyaux

- b) Le montant ci-haut identifié est exigé et doit être versé par le propriétaire pour le raccordement de sa propriété aux services municipaux d'égout à basse pression avant le début des travaux;

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté.

2015-02-02-10: ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO 247 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 240 AFIN DE MODIFIER LA TARIFICATION DE CERTAINS PERMIS ET CERTIFICATS

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Herménégilde adopte le règlement no 247 :

Considérant que le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde juge à propos de modifier son règlement sur les permis et certificats numéro 240 afin de modifier la tarification de certains permis et certificats ;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la municipalité peut modifier son règlement sur les permis et certificats ;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 12 janvier 2015 ;

En conséquence,

Le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde adopte le présent règlement et décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le présent règlement porte le numéro 247 et s'intitule « *Règlement numéro 247 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 240 afin de modifier la tarification de certains permis et certificats* ».

Article 3

L'article 9.1 du règlement 240 sera modifié par la modification de certains permis et certificats. Le tableau sera donc remplacé comme suit :

Type de permis		Tarif (\$)
Permis de lotissement	Pour le premier lot	20\$
	Pour les lots supplémentaires	5\$

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M
S
no de résolution
ou annotation

Permis de construction	Bâtiment principal neuf	Usage résidentiel	100\$
		-1 ^{er} logement	100\$
		-Par logement additionnel	
		-Maximum	500\$
		Usage commercial	1\$ du m ² jusqu'à concurrence de 3000\$ (minimum 100\$)
		Usage industriel	1\$ du m ² jusqu'à concurrence de 3000\$ (minimum 200\$)
		Usage agricole et autre	100\$
	Bâtiment accessoire neuf	Tous les usages	
		<25m ²	20\$
		≥25m ²	50\$
	Agrandissement bâtiment principal	Usage résidentiel	50\$
		Usage commercial	50\$
		Usage industriel	80\$
		Usage agricole et autre	50\$
	Agrandissement bâtiment accessoire	Usage résidentiel	20\$
		Usage commercial	20\$
		Usage industriel	20\$
		Usage agricole et autre	20\$
Rénovation Bâtiment principal et accessoire		Tous les usages	
		-Sans modification des divisions (murs)	20\$
		-Avec modification des divisions (murs)	50\$
Installation septique			50\$
Type de certificat			
Changement d'usage d'un bâtiment ou d'un terrain			20\$
Certificats d'occupation pour bâtiment et construction temporaire			10\$
Démolition d'une construction		-Bâtiment principal	30\$
		-Bâtiment accessoire	10\$
		-Accompagnée d'une demande de permis de construction	Gratuit
Déplacement d'un bâtiment			20\$
Aménagement d'un ouvrage de captage d'eau souterraine			30\$
Travaux sur la rive, le littoral ou les plaines inondables		-Pour les demandes relatives au règlement 2-310 de la MRC	20\$
		-Pour les autres demandes	Gratuit
Installation ou modification d'une enseigne ou d'un panneau-réclame			20\$
Installation ou déplacement d'une piscine		-Creusée et hors-terre	20\$
		-Démontable	5\$
Abattage d'arbre (commercial ou non)			Gratuit
Ouverture ou agrandissement d'une carrière, sablière ou gravière			Gratuit
Aménagement d'un accès à la voie publique		-Accompagné d'une demande de permis de construction	Gratuit
		-Autre cas	10\$
Installation d'un système énergétique extérieur ou d'une tour et antenne de télécommunication		-Éolienne commerciale (par éolienne)	100\$
		-Éolienne domestique (par éolienne)	20\$

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

	-Géothermie (par projet) -Chauffage à combustion (par poêle) -Panneaux photovoltaïque (par bâtiment ou support) -Tour et antenne de télécommunication assujettis	10\$ 30\$ 10\$ Gratuit (plus les frais du règlement sur les usages conditionnels)
Travaux dans une zone de glissement de terrain		Gratuit
Travaux d'aménagement de lac ou étang artificiel		10\$
Épandage de MRF		100\$
Vente de garage		10\$
Ponceau		20\$

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté.

2015-02-02-11: DONS 2015

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et Résolu à l'unanimité;

D'accepter la liste des dons 2015 présentée. Tous les montants indiqués dans la partie « organismes » seront remis en février 2015. Les autres montants seront remis lorsque les activités auront lieu ou lorsqu'une décision du conseil sera prise.

Adopté.

2015-02-02-12: FAUCHAGE DES ABORDS ROUTIERS 2015

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu ;

De réserver les services de Travaux légers Enr. pour le fauchage des abords routiers de plusieurs chemins (environ 78.50 km) de la municipalité pour l'été 2015 et ce au coût de 42\$ /km bilatéral. La semaine réservée est la semaine du 1^{er} juillet 2015. Le nombre de kilomètres précis sera confirmé au plus tard à la fin mai 2015.

Adopté.

2015-02-02-13: AVIS DE MOTION REGLEMENT 248 SUR LES CONDITIONS D'EMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION

Madame la conseillère Sylvie Fauteux, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est de se doter d'un règlement sur les conditions d'émission des permis de construction, à la suite de la révision du plan d'urbanisme de la Municipalité. Il prévoit des dispositions déclaratoires, interprétatives et administratives. Il prévoit les conditions d'émission d'un permis de construction applicables aux différentes zones de la municipalité.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

2015-02-02-14: AVIS DE MOTION REGLEMENT 249 AYANT POUR OBJET L'IDENTIFICATION DE LA « REPUBLIQUE DE L'INDIAN STREAM »

M
S
no de résolution
ou annotation

A TITRE D'ÉVÈNEMENT HISTORIQUE

CONSIDÉRANT QUE les conseils municipaux d'East Hereford, de Saint-Herménégilde et de Saint-Venant-de-Paquette ont pris acte du rapport de recherche de l'historien Karl Bourassa du 25 août 2014 sur l'évènement historique qui s'est déroulé entre 1783 et 1842 entraînant la fondation de la « République de l'Indian Stream » le 9 juillet 1832 et la signature du traité Webster-Ashburton le 9 août 1842 délimitant la frontière canado-américaine longeant le Québec, le Nouveau-Brunswick et les états de New York, du Vermont, du New Hampshire et du Maine.

CONSIDÉRANT QUE les conseils des municipalités d'East Hereford, de Saint-Herménégilde et de Saint-Venant-de-Paquette ont pris avis du Comité de développement local des Trois Villages sur l'importance de reconnaître l'impact de l'Évènement de la « République de l'Indian Stream » dans l'histoire et la mémoire de leurs collectivités puisqu'elles bordaient les frontières du New Hampshire en 1832.

CONSIDÉRANT QUE l'article 124 de la *Loi sur le patrimoine culturel* stipule que les municipalités d'East Hereford, de Saint-Herménégilde et de Saint-Venant-de-Paquette pourront adopter le règlement lors d'une séance ordinaire de leur conseil municipal à l'expiration d'un délai de 60 jours et au plus tard le 120^e jour à compter de ce présent avis de motion.

CONSIDÉRANT QUE l'article 125 dit que le règlement d'identification entrera en vigueur à compter de son adoption par le conseil de la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE l'article 122 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, en préambule de la séance ordinaire du conseil municipal à 19h15 le 7 avril 2015, toute personne intéressée pourra faire ses représentations auprès du conseil de sa municipalité, conformément aux avis qui seront donnés à cette fin. Le libellé du règlement est déposé en même temps que l'avis pour dispense de lecture lors de l'adoption.

À CES CAUSES, la conseillère Jeanne Dubois donne un avis de motion qu'il sera présenté à une séance ultérieure de ce conseil un règlement ayant pour objet d'identifier la période historique de la « République de l'Indian Stream » en raison de l'importance de sa valeur patrimoniale en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* et ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

2015-02-02-15 : SOIRÉE VINS ET FROMAGES - EXPO VALLÉE DE LA COATICOOK

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité ;

De participer à la Soirée bénéfique, Vins & fromages, de l'Exposition Vallée de la Coaticook le 28 février 2015 en réservant 1 table (400\$) pour la municipalité de St-Herménégilde. Le montant prévu pour cette activité sera remis à titre de don à « Expo Vallée de la Coaticook ».

Adopté.

2015-02-02-16 : FORET HEREFORD INC. – DEMANDE CPTAQ

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE Forêt Hereford inc. a expédié à la Municipalité de St-Herménégilde une demande d'avis sur la conformité à la réglementation municipale d'une demande *d'Utilisation à une fin autre que l'agriculture* qui sera présentée à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec;

ATTENDU QUE la demande se décrit comme suit : Utilisation du chemin Centennial a des fins autres que l'agriculture. Aux plans soumis, le chemin concerné est identifié comme étant le chemin Centennial. Une partie de ce chemin est située en zone agricole, mais n'est pas utilisée à des fins agricoles. En conséquence, Forêt Hereford inc. demande l'autorisation d'utiliser à des fins autres que l'agriculture la partie du chemin Centennial située en zone agricole ;

ATTENDU QUE le chemin Centennial est utilisé pour des fins récréotouristiques ;

ATTENDU QUE cette demande est en tout point conforme à la réglementation municipale en vigueur;

Par conséquent, il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et Résolu à l'unanimité :

QUE le conseil de la Municipalité de St-Herménégilde appuie la demande de Forêt Hereford inc. à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec compte tenu que cette dernière est conforme à la réglementation municipale applicable.

Adopté.

2015-02-02-17: NOMINATION AU POSTE DE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

ATTENDU que le conseil juge à propos de modifier le poste de la Commis en comptabilité au poste de Secrétaire-trésorière adjointe ;

ATTENDU que cette modification de poste entraîne l'ajout de tâches. Une formation graduelle sera faite par la Directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité ;

De nommer madame Louise St-Jacques au poste de Secrétaire trésorière adjointe. Une modification au taux horaire est effective à partir du 2 février 2015. Le taux horaire est donc modifié dans la grille des salaires ;

De modifier la Politique des conditions de travail comme suit (parties soulignées):

- Dans la section :

« SECTION 4 - Durée du travail

A. Semaine normale de travail

I - Employés de bureau

La semaine normale de travail pour la secrétaire-trésorière adjointe sera de trente-deux (32) heures par semaine, soit minimum de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi. »

- Dans la section :

« SECTION 7 - Banque de congés discrétionnaires

A. Banque de congés

L'employé régulier a droit à un congé selon le tableau suivant et au prorata du nombre de mois travaillés par année : ».

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M _____
S
no de résolution
ou annotation

Adopté.

2015-02-02-18: NOMINATION DES SIGNATAIRES DES CHÈQUES DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu ;

De nommer les personnes suivantes signataires pour les chèques de la municipalité :

- Nathalie Isabelle, Directrice générale et secrétaire-trésorière **ou** Louise St-Jacques, secrétaire-trésorière adjointe

et

- Gérard Duteau, Maire **ou** Sylvie Fauteux, conseillère.

Adopté.

2015-02-02-19: DEMANDE DE PRIX POUR LA LOCATION DE MACHINERIES AVEC OPERATEUR ET L'ACHAT DE MATERIEL POUR DIVERS TRAVAUX POUR L'ANNEE 2015

Aucune décision n'est prise. Le dossier est à l'étude.

2015-02-02-20: ENGAGEMENT AIDE INSPECTEUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité ;

D'engager Monsieur Gabriel Fauteux au poste d'aide inspecteur aux conditions suivantes :

- Le salaire est inscrit à l'annexe de la politique des conditions de travail à raison de 40 heures par semaine (5 jours par semaine) ;
- Devra participer et réussir les formations (signalisation, espaces clos et autres formations requises) ;
- Le poste étant saisonnier, la durée de l'emploi sera du 20 avril au 18 septembre 2015 approximativement. Ces dates peuvent varier selon les besoins.

Adopté.

2015-02-02-21: PG – OFFRE DE NOUVEAUX MODULES

L'offre est refusée.

2015-02-02-22: TAXES DE VIDANGE AU 1876 ROUTE 141

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité ;

De retirer la taxe de service de vidanges pour l'immeuble au 1876 route 141 puisque la résidence est considérée inhabitable.

Adopté.

2015-02-02-23: USINE D'ÉPURATION – OFFRE DE MICHEL POULIN

ATTENDU QUE la municipalité doit régler la problématique de résultat de phosphore ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M _____
S
no de résolution
ou annotation

D'accepter l'offre de Michel Poulin pour une étude d'environ 2 à 3 jours pour la recherche de la problématique.

Adopté.

2015-02-02-24: AQUEDUC

Aucune nouvelle information.

2015-02-02-25: ÉTATS FINANCIERS MENSUELS

La secrétaire-trésorière, Nathalie Isabelle, dépose les états financiers mensuels au 31 janvier 2015.

2015-02-02-26: RAPPORT DE CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière, Nathalie Isabelle, dépose le rapport de correspondance du 13 janvier au 2 février 2015.

2015-02-02-27 : RÉGIE DE PROTECTION INCENDIE DE LA RÉGION DE COATICOOK

Aucune nouvelle information.

2015-02-02-28: RÉGIE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK

Des négociations sont en cours avec une municipalité.

2015-02-02-29: LOISIRS

L'activité de glissement arrive à grand pas. Il est mentionné que le comité des Loisirs de St-Herménégilde ne désire pas renouveler la gestion de la patinoire pour la prochaine saison.

2015-02-02-30: FAMILLE ET CULTURE

Madame la conseillère Sylvie Fauteux résume ses diverses rencontres dans divers comités.

2015-02-02-31: JOURNAL

Une vérification de soumission sera faite concernant l'impression du journal.

2015-02-02-32: DIVERS

Date de la prochaine réunion de travail : le 24 février à 19h30.

Lac à l'épaule : Étant donné le manque de disponibilité des élus la fin de semaine, il est suggéré de faire des rencontres de soir. La prochaine rencontre aura lieu le 10 février 2015 à 19h (sujet : Politique d'accès à la propriété).

CAB – Invitation soirée régionale de reconnaissance de la semaine nationale de l'action bénévole 2015 et demande de commandite : Aucune inscription cette année.

Formation sur l'évaluation : à la MRC le 9 février 2015 à 18h45 : Inscrire Réal, Sylvie et Gérard.

FQM – Formation « La communication avec les médias et avec les citoyens » 21 fév. 2015 à Martinville (265\$ + taxes) : Aucune inscription.

Fondation La Frontalière – Souper bénéfice – Fondue à volonté - 11 avril 2015 : Aucune inscription.

Sentier pédestre et Projet Pacte rural 17 avril 2015 : Dossier à discuter prochainement à une réunion de travail.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

2015-02-02-33: APPUI POUR LA SAUVEGARDE DU PROGRAMME ACCESLOGIS

Attendu que le programme AccèsLogis est le seul programme au Québec de construction de logements sociaux et communautaires;

Attendu que le programme AccèsLogis permet à des milliers de ménages locataires de se loger convenablement à un coût décent ;

Attendu que la Ville de Sherbrooke s'est engagée pour les cinq prochaines années à financer 100 nouveaux logements sociaux par année conditionnellement à la poursuite du programme AccèsLogis;

Attendu qu'au Québec et à Sherbrooke, plus du tiers des ménages locataires défraie plus de 30 % de leur revenu pour se loger ;

Attendu qu'au Québec et à Sherbrooke, près d'une personne sur cinq défraie plus de 50 % de son revenu pour se loger;

Attendu que le coût du loyer à Sherbrooke a augmenté de 13 % depuis 2010, alors que les revenus des ménages locataires ont augmenté de 6 %; et que le coût du loyer a augmenté de 177% dans les 30 dernières années pendant que les revenus des ménages locataires ont augmenté de 129%;

Attendu que le programme de supplément au loyer privé ne garantit pas le maintien du coût abordable du loyer, ni l'amélioration locative du logement, et qu'il ne touche qu'une partie infime de la population ;

Attendu que le logement social et communautaire offre plus qu'un logement abordable, mais aussi un milieu de vie ;

Attendu que chaque dollar investi dans le développement du logement communautaire représente un apport réel de 2,3 dollars dans l'économie du Québec ;

Attendu que le programme AccèsLogis a un impact considérable non seulement sur la disponibilité de logements abordables, mais aussi sur la santé du tissu social, la revitalisation de quartiers et l'occupation du territoire ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Desgagnés et résolu à l'unanimité ;

Que la municipalité de St-Herménégilde appui la demande au gouvernement libéral du Québec de poursuivre le financement du programme AccèsLogis dans son prochain budget et de s'engager pour les cinq prochaines années.

Adopté.

2015-02-02-34: PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

2015-02-02-35: VARIA

L'inspecteur municipal avise le conseil que le tracteur est à réparer.

2015-02-02-36: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de St-Herménégilde

M _____
S
no de résolution
ou annotation

Monsieur le conseiller Réal Crête propose la levée de l'assemblée à 22h55.

Secrétaire-trésorière

Maire

Je, Gérard Duteau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.